

Accompagnement en phases d'incertitudes

Curatelle

Dans certaines circonstances, le juge peut désigner un curateur chargé de surveiller l'activité et la gestion de la société, ratifier les actes importants du conseil d'administration, prendre toutes les mesures propres à sauvegarder l'intérêt des créanciers de la société et à ce que ceux-ci soient traités avec égalité, s'assurer que les charges courantes sont régulièrement payées, suivre l'évolution des démarches entreprises en vue de trouver une solution, faire rapport au juge et le prévenir immédiatement si la situation devait se péjorer avant la date d'échéance de l'ajournement. Un consultant peut idéalement apporter l'expérience, la neutralité et la disponibilité nécessaires à cette fonction.

- Cas d'ajournement de faillite
- Par similarité, cas de commissaire au sursis
- Autres cas : curatelle de personnes

